

PROCES-VERBAL du
Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois
Réunion du MERCREDI 28 MARS 2012 à 20 h 00

Etai^{ent} présents :

BASSEVELLE	BUSSIÈRES	CHAMIGNY
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine Mme SANCHEZ Isabelle M. PIERRE Bernard-Jean
CHANGIS SUR MARNE	CITRY SUR MARNE	JOUARRE
M. SUSINI Jean-Paul M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques M. PICHON Alain	M. GOULLIEUX Pierre M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. LAURENT Marc
LA FERTE S/ JOUARRE	LUZANCY	MERY SUR MARNE
M. BIMBI Eric Mme COPEAUX Jacqueline M. CELERIER Daniel Mme ADELINÉ Dominique M. COUBEAU Ivan M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora M. BENDJEBBAR Mostefa Mme COLONNA Françoise M. FUMERON Emmanuel	M. FORTIER Patrick Mme DELAMOTTE Isabelle	M. DELAITRE Michel
NANTEUIL SUR MARNE	PIERRE LEVEE	REUIL EN BRIE
M. CAMELOT Jean-Pierre		M. ROMANOW Patrick M. GEOFFROY Denis
SAACY SUR MARNE	SAINTE AULDE	SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX
Mme ROBCIS Josselyne M. CHERON Michel M. HENNEQUIN Sébastien	M. GEIST Gérard	M. HINCELIN Hubert M. BOISDRON Patrick
SAMMERON	SEPT SORTS	SIGNY SIGNETS
Mme KUPZACK Danielle M. RIGALT Pierre	M. ARNOULT François	M. FOURMY Philippe
USSY SUR MARNE		
M. PRISE Guy		

Formant la majorité des membres en exercice.

Délégués représentés par pouvoir :

M. BOSDURE Dominique par M. LA GRECA Michel
M. DE SOUSA Humberto par Mme BADDOUR Nawal
Mme PIERRE Nathalie par M. ROUCOU Jean
M. MORET Jean-Claude par M. JUBERT Flora
Mme ABELOOS Edith par Mme ADELINÉ Dominique
M. VANTYGHEM Ludovic par M. CELERIER Daniel
M. BOISNIER Gérard par M. GOULLIEUX Pierre
M. SPECQUE Claude par M. HINCELIN Hubert
M. OUDARD Bernard par M. PRISE Guy

Délégués absents non excusés :

M. FERON Sylvain de JOUARRE
Mme ETHEVE Claudia de LA FERTE SOUS JOUARRE

Secrétaire de séance :

M. FOURMY Philippe

* * *

ORDRE DU JOUR

* * *

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 février 2012.*

* * *

I - SERVICES GENERAUX :

I - 1 ■ SALON DES ARTS.

I - 2 ■ COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DELEGUE SUPPLEANT AU SMITOM.

* * *

II - SERVICE ASSAINISSEMENT :

II - 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011.

II - 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011.

II - 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2012.

* * *

III - SERVICE EAU :

III - 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011.

III - 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011.

III - 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2012.

..*

⊗ Informations diverses le cas échéant.

..*

Madame BELDENT ouvre la séance à 20h10.

..*

⇒ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 FEVRIER 2012 :

Madame BELDENT demande s'il y a des remarques concernant ce procès-verbal. Monsieur RIGAULT estime que plusieurs points méritent des explications complémentaires qui seront vus lors du vote du budget.

En l'absence d'autres observations,

LE PROCES-VERBAL EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

..*

SERVICES GENERAUX

◆ I – 1 ■ SALON DES ARTS.

Monsieur BOISDRON explique que pour la 7^{ème} fois, la Communauté de Communes du Pays Fertois organise le « Salon des Arts » sur le territoire du Pays Fertois.

Cette année le salon se déroulera sur la commune de Saâcy sur Marne.

Il convient de définir le montant d'inscription par artiste exposant, proposé à 20 € (soit le même tarif que l'année précédente) et de fixer les sommes pour le lauréat :

- du prix public, soit 300 €,
- du prix amateur, soit 300 €,
- et du prix professionnel, soit 400 €.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant que** la Communauté de Communes du Pays Fertois organise chaque année le « Salon des Arts du Pays Fertois »,
- **Considérant qu'**au terme du règlement de ce salon, chaque artiste exposant sera soumis au paiement d'un tarif correspondant aux frais d'organisation, fixé à 20 Euros, sous la forme d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et joint à son dossier d'inscription,

- **Considérant que** dans l'hypothèse où l'inscription d'un artiste ne serait pas retenue, les sommes versées par celui-ci, lui seront entièrement remboursées par la Communauté de Communes,
- **Considérant que** par ailleurs le règlement de ce salon prévoit que le produit de ces droits d'inscription serait reversé sous la forme de trois prix :
 1. l'un de 300,00 € au lauréat du prix « public »,
 2. l'un de 300,00 € au lauréat du prix « amateur »,
 3. l'un de 400,00 € au lauréat du prix « professionnel ».
- **Après** avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **Décide** de fixer le tarif correspondant aux frais d'organisation du « Salon des Arts » à 20,00 € par exposant selon les modalités exposées ci-dessus.
 - ◇ **De reverser** le produit constitué par le tarif correspondant aux frais d'organisation selon les modalités visées ci-dessus.
 - ◇ **De dire** que les sommes concernées seront mandatées à l'article 6232 du budget des « Services Généraux »,
- ⇒ Suite à une question, Monsieur BOISDRON précise que ce salon aura lieu le 2 et 3 juin 2012.

* * *

◆ I – 2 ■ COMPOSITION DES COMMISSIONS :

Madame BELDENT expose que suite aux diverses démissions, il convient d'élire de nouveaux délégués au sein des différentes commissions.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Considérant** la délibération du Conseil Communautaire n°2008/049 en date du 14 mai 2008 sur la composition des commissions,
- **Considérant** la démission de Mme RICHARD Marie en qualité de délégué titulaire de la commission « Développement économique, emploi et tourisme »,
- **Considérant** la démission de M. MORET Jean-Claude en qualité de délégué titulaire de la commission « Sports et Nouvelles Technologies »,
- **Considérant** la non réélection de Mlle PERROTIN Claire en qualité de membre déléguée à la Communauté de Communes, il y a lieu de la remplacer en qualité de déléguée titulaire au sein de la Commission « Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie », ainsi qu'à la Commission « Administration Générale »,

- **Considérant** la démission de M. LESUEUR William en qualité de délégué suppléant au sein de la Communauté de Communes, il y a lieu de le remplacer en qualité de délégué titulaire au sein de la Commission « Transports et Déplacements »,
- **Considérant** qu'il y a lieu de pourvoir aux différents postes vacants,
- **Vu** les candidatures de Mme Josselyne ROBCIS et M. Jean ROUCOU à la Commission « Développement Economique et Touristique »
 - **Elit** en qualité de **délégué titulaire Mme ROBCIS Josselyne** (par 25 voix, 24 voix pour M. ROUCOU Jean et 2 bulletins nuls) à la commission « Développement économique, emploi et tourisme,»
- **Vu** la candidature de M. Jean ROUCOU à la Commission « Sports et Nouvelles Technologies »,
 - **Elit** en qualité de **délégué titulaire M. ROUCOU Jean**, à l'unanimité, à la Commission « Sports et Nouvelles Technologies »,
- **Vu** la candidature de M. Daniel CELERIER à la Commission « Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie »,
 - **Elit** en qualité de **délégué titulaire M. Daniel CELERIER**, à l'unanimité, à la Commission « Aménagement du Territoire et du Cadre de Vie »,
- **Vu** la candidature de M. Eric BIMBI à la Commission « Administration Générale »,
 - **Elit** en qualité de **délégué titulaire M. Eric BIMBI**, à l'unanimité, à la Commission à la commission « Administration Générale »,
- **Vu** la candidature de Mme Isabelle SANCHEZ à la commission « Transports et Déplacements »,
 - **Elit** en qualité de **délégué titulaire Mme Isabelle SANCHEZ**, à l'unanimité à la commission « Transports et Déplacements »,

➔ Monsieur RIGault souhaite régler le problème de la délibération du 25 janvier 2012, suite à la « démission » de Madame Claire PERROTIN, car Mme PERROTIN n'est pas démissionnaire du Syndicat Mixte Marne-Ourcq et peut donc encore siéger. Il demande à Madame BELDENT de ne pas assister aux réunions du syndicat pour éviter tout risque juridique.

Madame BELDENT lui rappelle que le contrôle de légalité a validé cette délibération et, outre cet état de fait, qu'il a été demandé à Mme PERROTIN de démissionner.

* * *

SERVICE ASSAINISSEMENT

◆ II – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011

Madame BELDENT expose que le compte administratif, comme le compte de gestion, retraçant l'exécution du budget de l'année 2011 laisse apparaître les montants de réalisation suivants :

❖ Section d'exploitation :

- Dépenses : 687 927,63 €
 - Recettes : 1 305 915,28 €
- Soit un résultat de 617 987,65 € (excédent).

❖ Section d'investissement :

- Dépenses : 655 084,96 €
 - Recettes : 1 719 087,81 €
- Soit un résultat de 1 064 002,85 € (excédent).

❖ Reste à réaliser :

- Dépenses : 474 491,42 €
- Recettes : 588 174,51 €

Compte tenu des reports, le résultat de clôture est de :

- Section d'exploitation : 4 411 416,91 € (excédent)
- Section d'investissement : 488 140,12 € (excédent)

Le compte administratif peut se résumer :

❖ Section d'exploitation :

DEPENSES :

- **Chapitre 011 :** 117 763,84 € liés à des diagnostics d'assainissement non collectif, à des honoraires, aux inspections de réseaux, et à une redevance de pollution versée à l'AESN.
- **Chapitre 012 :** 99 690,00 € correspondant aux frais de personnel supportés par le budget des services généraux refacturés au service assainissement.
- **Chapitre 65 :** 88 160,48 € liés à des participations pour les branchements faits par les particuliers et au reversement à la SAUR de la prime « Aquex ».
- **Chapitre 66 :** 222,91 € correspondant aux intérêts de la dette.
- **Chapitre 042 :** 381 995,40 € d'amortissement des biens s'équilibrant en recettes d'investissement.

RECETTES :

- **Chapitre 70 :** 1 015 120,37 € dont 853 265,94 € de redevance, 155 480 € de taxe de raccordement, et 5 566 € de contrôle d'assainissement non collectif, 808,43 € pour des fichiers cadastraux.

- ❑ **Chapitre 74 :** 215 189 € dont 201 896 € versés par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la prime Aquex, et 13 293 € de l'AESN pour les branchements des particuliers.

❖ Section investissement :

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 20 :** 130 431,18 € principalement liés à des études pour la station de Sept Sorts, des frais d'insertion et à l'achat de fichiers cadastraux.
- ❑ **Chapitre 21 :** 54 057,18 € dont 13 906,91 € principalement dus à des ventes de terrains, et 40 150,27 € de travaux.
- ❑ **Chapitre 23 :** 287 666,97 € liés aux travaux programmés.
- ❑ **Chapitre 16 :** 136 005,01 € correspondant majoritairement aux remboursements de prêts de l'Agence de l'Eau.
- ❑ **Chapitre 27 :** 7 206,51 € correspondant au versement de TVA.
- ❑ **Chapitre 041 :** 39 718,11 € de récupération de TVA (opération d'ordre).

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 612 851,18 € correspondant aux subventions de l'Agence de l'Eau, du Conseil Général, de la Région pour les travaux sur les réseaux de Sainte Aulde, Rue de Messy à Luzancy et du Syndicat Mixte pour l'aire d'accueil des gens du voyage.
- ❑ **Chapitre 16 :** 69 233 € de prêts de l'Agence de l'Eau.
- ❑ **Chapitre 10 :** 335 607,15 € correspondant à l'affectation du résultat de 2010.
- ❑ **Chapitre 27 :** 279 682,97 € de récupération de TVA.
- ❑ **Chapitre 040 :** 381 995,40 € d'amortissement, pendant du chapitre 042.
- ❑ **Chapitre 041 :** 39 718,11 € de récupération de TVA (opération d'ordre).

➔ Monsieur BIMBI s'interroge sur le montant conséquent de l'excédent.

Madame BELDENT rappelle que le coût de la station de Sept Sorts est d'environ 10 000 000 € et que l'excédent servira à financer pour partie.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote,

① Madame BELDENT quitte la salle du Conseil Communautaire à 20 h 41.

Monsieur GEIST assurant la présidence expose que :

⊗ Pour le compte administratif :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur GEIST, premier Vice-président,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2011, dont les résultats, conformes au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :

- Résultats à la clôture de l'exercice précédent :
 - Section d'exploitation : 3 793 429,26 € (excédent)
 - Section d'investissement : 689 545,82 € (déficit)

○ Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	687 927,63 €	1 305 915,28 €
Section investissement	655 084,96 €	1 719 087,81 €

○ Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Section investissement	474 491,42 €	588 174,51 €

- Résultats à la clôture de l'exercice :
 - Section exploitation : 4 411 416,91 €
 - Section investissement : 488 140,12 €

⊗ Pour le compte de gestion :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du Service Assainissement de l'exercice 2011.

A L'UNANIMITÉ :

◇ **approuve** le compte de gestion du Service Assainissement pour l'exercice 2011, établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

◇ **dit que** la Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération. Celle-ci sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux.

* * *

① Madame BELDENT réintègre la salle du conseil.

* * *

◆ II - 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011 :

Madame BELDENT explique que le compte administratif, corroboré par le compte de gestion du Trésorier, fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2011 :

- ❖ Excédent d'exploitation : 4 411 416,91 €
- ❖ Excédent d'investissement : 488 140,12 €

Seul l'excédent d'exploitation doit être affecté, l'excédent d'investissement est automatiquement reporté en recettes d'investissement de l'exercice 2012.

Compte tenu des besoins en financement (notamment le remboursement en capital de la dette, ...) il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation ainsi qu'il suit :

- ❖ 130 330,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement,
- ❖ 4 281 086,91 € au compte 002 en recettes d'exploitation.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2011 du Service Assainissement :

Compte	Libellé	Résultats
1068	Excédent d'exploitation.....	130 330,00 €
002	Résultat d'exploitation reporté.....	4 281 086,91 €
001	Résultat d'investissement reporté (excédent).....	374 458,00 €

* * *

◆ II – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2012 :

Monsieur ROMANOW expose que le budget prévisionnel de l'année 2012 s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 11 902 798,51 € dont :

- En section d'exploitation : 5 265 086,91 €

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 011 :** 350 338 € se caractérisant de 20 000 € liés aux contrôles de l'assainissement non collectif, 15 000 € d'assurance sur les travaux de station d'épuration, 150 000 € d'études, 50 000 € de taxes versées à l'AESN et à VNF.
- ❑ **Chapitre 012 :** 110 000 € liés à la refacturation des frais de personnel.
- ❑ **Chapitre 65 :** 100 000 € de participation sur des branchements et au reversement de la prime « Aquex » à SAUR.
- ❑ **Chapitre 67 :** 10 000 € en prévision d'éventuelles annulations de titres.
- ❑ **Chapitre 022 :** 30 000 € en dépenses imprévues.
- ❑ **Chapitre 023 :** 4 281 086,91 € couvrant les dépenses d'investissements.
- ❑ **Chapitre 042 :** 383 662 € d'amortissement des biens immobiliers.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 70 :** 844 000 € principalement venant de la redevance et de la taxe de raccordement au réseau.
 - ❑ **Chapitre 74 :** 100 000 € correspondant à la prime versée par l'Agence de l'Eau.
 - ❑ **Chapitre 75 :** 40 000 € de recettes de l'AESN pour les travaux à Luzancy et à Sainte Aulde.
 - ❑ **Chapitre 002 :** 4 281 086,91 € soit l'excédent de fonctionnement antérieur reporté diminué de l'affectation du résultat.
- En section d'investissement : 6 763 711,42 €

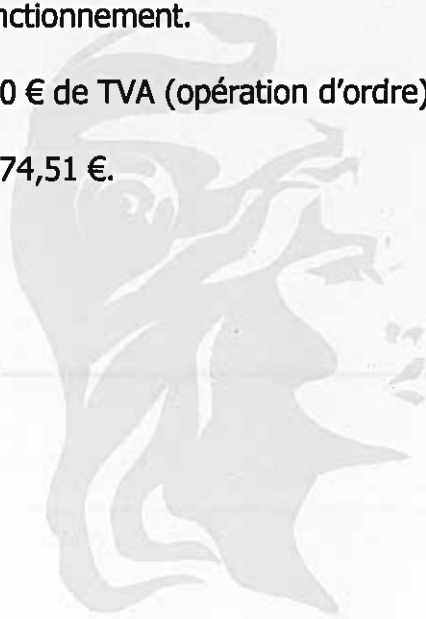
DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 20 :** 70 000 € dont 50 000 € en frais d'études, 15 000 € pour des logiciels.
- ❑ **Chapitre 21 :** 3 431 220 € d'équilibre budgétaire.
- ❑ **Chapitre 23 :** 2 600 000 € dont le détail des travaux est annexé.
- ❑ **Chapitre 16 :** 125 000 € de remboursement des prêts à taux zéro à l'Agence de l'Eau.
- ❑ **Chapitre 041 :** 63 000 € de versement de TVA (opération d'ordre).

❑ **Reste à réaliser** : 474 491,42 €.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13** : 880 000 € de subvention pour les travaux et les études.
- ❑ **Chapitre 10** : 130 330 € d'affectation du résultat 2011.
- ❑ **Chapitre 27** : 63 000 € de récupération de TVA.
- ❑ **Chapitre 021** : 4 281 086,91 € corollaire du chapitre 023 en dépenses de fonctionnement.
- ❑ **Chapitre 040** : 383 662 € d'amortissement, pendant du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.
- ❑ **Chapitre 041** : 63 000 € de TVA (opération d'ordre).
- ❑ **Reste à réaliser** : 588 174,51 €.



RELEVÉ DE LA BANQUE
 CREDIT COMMERCIAL FRANÇAIS

Date	Description	Solde		Débit		Crédit		Solde	Remarque
		Montant	Monnaie	Montant	Monnaie	Montant	Monnaie		
01/01/2012	Compte courant	1000,00	EUR					1000,00	
02/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
03/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
04/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
05/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
06/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
07/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
08/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
09/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
10/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
11/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
12/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
13/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
14/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
15/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
16/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
17/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
18/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
19/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
20/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
21/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
22/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
23/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
24/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
25/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
26/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
27/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
28/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
29/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
30/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
31/01/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
01/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
02/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
03/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
04/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
05/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
06/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
07/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
08/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
09/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
10/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
11/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
12/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
13/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
14/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
15/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
16/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
17/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
18/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
19/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
20/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
21/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
22/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
23/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
24/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
25/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
26/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
27/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
28/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
29/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	
30/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			0,00	
31/02/2012	Virement de l'épargne			500,00	EUR			500,00	

➤ Monsieur ROMANOW rappelle que la liste des travaux prévus apparaît dans le tableau annexé. Il précise que compte tenu de certaines urgences, certains travaux prévus au schéma directeur d'assainissement seront reportés.

Monsieur RICHARD demande de combien de temps sont ajournés les travaux.

Monsieur ROMANOW considère qu'il est difficile de répondre à cette question compte-tenu des travaux importants liés aux stations d'épuration et à la mise en séparatif sur Jouarre.

Monsieur DELAITRE demande combien de m³ sont assainies.

Monsieur ROMANOW lui répond qu'il est possible que ce soit de l'ordre de 800 000 m³.

Monsieur RIGAULT souligne que pour Sept Sorts, compte tenu du volume important d'eau claire arrivant sur la station, le nombre de m³ assainis est difficile à comptabiliser. Il s'étonne du retard des travaux prévus au schéma au regard du budget et affirme son désaccord. Il considère qu'avec la possibilité d'emprunt soit 7 000 000 €, ajouté aux subventions 7 000 000 € et à l'excédent 4 900 000 €, soit environ 19 000 000 €, il est possible de réaliser les travaux prévus au schéma d'assainissement. Il s'étonne du chiffrage des travaux de la station d'épuration de Sept Sorts, qui a doublé.

Madame BELDENT lui rappelle que les travaux liés au château de la Zone des Effaneaux ont doublé.

Monsieur RIGAULT souligne que les cabinets d'étude surestiment le montant des travaux car leurs honoraires sont calculés à partir de cette estimation comme pour le château d'eau.

Madame BELDENT rappelle que les subventionneurs deviennent de plus en plus exigeants, ce qui entraîne des surcoûts, et du retard dans les études avant travaux.

Monsieur RIGAULT insiste sur les travaux d'assainissement collectif à effectuer en soulignant que les nouveaux habitants assainis abondent les recettes au niveau du budget.

Monsieur ROMANOW explique que la recette correspondra à peu de chose au regard de la dépense.

Monsieur BIMBI demande à quoi correspond l'opération service urbanisme : informatique.

Il lui est répondu que c'est lié au développement du SIG.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

A L'UNANIMITÉ DES VOTES EXPRIMÉS :
(15 abstentions : Mme ADELINÉ + pouvoir de Mme ABELOOS,
M. COUBEAU, M. BIMBI, M. ROUCOU + pouvoir de Mme PIERRE,
M. JUBERT + pouvoir de M. MORET, Mme COLONNA,
Mme COPEAUX, M. CELERIER + pouvoir de M. VANTYGHM,

M. FUMERON, M. BENDJEBBAR et M. RIGAULT).

◇ **approuve** le budget prévisionnel du Service Assainissement pour l'exercice 2012 équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

- Section d'exploitation : 5 265 086,91 €
- Section d'investissement : 6 763 711,42 €

* * *

SERVICE EAU

◆ III – 1 & 2 ■ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011 :

Madame BELDENT explique que le compte administratif, confirmé par le compte de gestion, retraçant l'exécution du budget fait apparaître les résultats suivants :

- ❖ Section d'exploitation :
 - Dépenses : 395 386,98 €
 - Recettes : 439 254,90 €Soit un excédent de 43 867,92 €
- ❖ Section d'investissement :
 - Dépenses : 322 909,96 €
 - Recettes : 456 012,96 €Soit un excédent de 133 103 €
- ❖ Restes à réaliser :
 - Dépenses : 81 343,67 €
 - Recettes : 91 532,95 €

Compte tenu des reports de l'année 2010, le résultat de clôture établit :

- ❖ Section d'exploitation : 655 417,19 €
- ❖ Section d'investissement : 294 011,70 €

Le compte administratif peut se résumer ainsi qu'il suit :

- ❖ Section d'exploitation :

DEPENSES :

- **Chapitre 011 :** 28 394,19 € dont 4 195 € + 5 267 € de remboursement de frais au budget services généraux, 8 544,94 € de remplacement de la clôture du château d'eau de la Zone des Effaneaux, 2 616,25 € de frais d'études (SP 2000).
- **Chapitre 012 :** 99 690 € correspondant aux frais de personnel mis à disposition.
- **Chapitre 65 :** 5 927 € correspondant aux frais administratif de mise à disposition.

- ❑ **Chapitre 66 :** 33 438,55 € de remboursement d'intérêts d'emprunts, dont la majeure partie concerne le prêt des travaux de la Zone des Effaneaux.
- ❑ **Chapitre 67 :** 6 647,75 € correspondant à une annulation de titre de 2007.
- ❑ **Chapitre 042 :** 208 406,46 € d'amortissement des biens immobiliers.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 70 :** 417 858,90 € dont l'essentiel vient de la redevance sur l'eau et de branchements sur le réseau.
- ❑ **Chapitre 75 :** 21 396 € concernant des pénalités versées par la SAUR.

❖ Section d'investissement :

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 23 :** 258 802,25 € liés essentiellement à des travaux pour les marchés à bon de commande.
- ❑ **Chapitre 16 :** 34 284,67 € de remboursement en capital des emprunts.
- ❑ **Chapitre 27 :** 3 063,62 € de versement de TVA.
- ❑ **Chapitre 041 :** 26 759,42 € de récupération de TVA (opération d'ordre).

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 68 792,37 € de subvention émanant du Département, de l'Etat et de la FJJ pour la défense incendie et du Syndicat Mixte pour l'aire d'accueil des gens du voyage.
- ❑ **Chapitre 10 :** 34 300 € d'affectation du résultat 2010.
- ❑ **Chapitre 27 :** 73 949,21 € de récupération de TVA.
- ❑ **Chapitre 040 :** 208 406,46 € d'amortissement, corollaire du chapitre 042.
- ❑ **Chapitre 041 :** 26 759,42 € de récupération de TVA (opération d'ordre).

⇒ Messieurs RICHARD, LA GRECA, BIMBI demandent à quoi correspondent les pénalités infligées à la SAUR.

Madame BELDENT leur répond que ces pénalités sont liées au rendement insuffisant du réseau, défini dans le contrat, et souhaité par le Conseil général qui en subordonne ses subventions.

Monsieur ROMANOW rappelle que des « points noirs » concernant des fuites sur le réseau ont été identifiés notamment à la Ferté sous Jouarre, ce qui entraîne des travaux.

Monsieur BIMBI demande quelle est la part financière de renouvellement du réseau par an.

Monsieur RIGAULT intervient pour rappeler qu'il y a 150 km de réseau, que les réseaux sont amortis sur 50 ans, et qu'il faudrait renouveler 3 km de réseau par an.

Madame BELDENT lui rappelle que 3 km coûtent 1 000 000 €.

Monsieur ROMANOW souligne les travaux listés dans le tableau.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote,

① Madame BELDENT quitte la salle du Conseil Communautaire à 21h20.

Monsieur GEIST assurant la présidence expose que :

☒ Pour le compte administratif :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Après** avoir entendu l'exposé de Monsieur GEIST, Premier Vice-président,

A L'UNANIMITÉ :

◇ **Approuve** le compte administratif du Service Eau de l'exercice 2011, dont les résultats, conformes au compte de Gestion du Trésorier, apparaissent ainsi qu'il suit :

○ Résultats à la clôture de l'exercice précédent :

- Section exploitation : 611 549,27 € (excédent)
- Section investissement : 150 719,42 € (excédent)

○ Opérations de l'exercice :

	Dépenses	Recettes
Section exploitation	395 386,98 €	439 254,90 €
Section investissement	322 909,96 €	456 012,96 €

○ Restes à réaliser :

	Dépenses	Recettes
Section investissement	81 343,67 €	91 532,95 €

○ Résultats à la clôture de l'exercice :

- Section exploitation : 655 417,19 € (excédent)
- Section investissement : 294 011,70 € (excédent)

☒ Pour le compte de gestion :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

- **Considérant** l'identité de valeurs entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif du Service Eau de l'exercice 2011,

A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **approuve** le compte de Gestion du Service Eau pour l'exercice 2011 établi par le Trésorier de la Communauté de Communes du Pays Fertois.

* * *

① Madame BELDENT réintègre la salle du conseil.

* * *

◆ III – 3 ■ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2011.

Madame BELDENT explique que le compte administratif, en accord avec le compte de gestion du Trésorier, donne les résultats suivants :

- ❖ Excédent d'exploitation : 655 417,19 €
- ❖ Excédent d'investissement : 294 011,70 €

C'est l'excédent d'exploitation qui fait l'objet d'une affectation de résultat. Celle-ci pourrait être de :

- 447 007,19 € au compte 1068, en recettes d'investissement,
- 208 410,00 € au compte 002 en recettes de d'exploitation.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,
- **Vu** le compte administratif du Service Eau de l'exercice 2011,

A L'UNANIMITÉ :

- ◇ **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2011 du Service Eau :

Compte	Libellé	Résultats
002	Excédent d'exploitation.....	208 410,00 €
1068	Résultat d'exploitation reporté.....	447 007,19 €
001	Résultat d'investissement reporté.....	283 822,42 €

* * *

◆ III – 4 ■ BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2012.

Monsieur ROMANOW expose que le budget 2011 est équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 2 718 182,56 € et peut s'expliquer :

❖ Section d'exploitation : 633 410 €

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 011 :** 127 000 € dont principalement 52 000 € pour l'entretien des immobilisations, 44 000 € pour des études notamment sur un retour en régie.
- ❑ **Chapitre 012 :** 110 000 € pour les frais administratifs, remboursé au budget des Services Généraux.
- ❑ **Chapitre 66 :** 78 000 € de remboursements d'intérêts d'emprunt, et de pénalités de remboursement anticipé du prêt lié au château d'eau de la Zone des Effaneaux.
- ❑ **Chapitre 65 :** 100 000 €.
- ❑ **Chapitre 67 :** 10 000 € pour d'éventuelles annulations de titres de recettes.
- ❑ **Chapitre 042 :** 208 410,00 € d'amortissement des immobilisations.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 70 :** 417 000 € liés principalement à la redevance.
 - ❑ **Chapitre 74 :** 8 000 € de subvention pour l'étude de retour en régie du service.
 - ❑ **Chapitre 002 :** 208 410 € d'excédent 2011.
- ❖ Section d'investissement : 2 084 772,56 €

DEPENSES :

- ❑ **Chapitre 20 :** 30 000 € dont 20 000 € de frais d'études et 10 000 € de frais de publication liés au marché.
- ❑ **Chapitre 21 :** 432 428,89 €.
- ❑ **Chapitre 23 :** 570 000,00 € de travaux (voir détails dans le tableau).
- ❑ **Chapitre 16 :** 861 000 € de remboursement en capital de la dette dont 850 000 € de remboursement du prêt lié au Château d'eau de la Zone des Effaneaux.
- ❑ **Chapitre 041 :** 110 000 € lié aux opérations de TVA.
- ❑ **Restes à réaliser :** 81 343,67 €.

RECETTES :

- ❑ **Chapitre 13 :** 834 000 € de subventions dont 700 000 € de la CCPO pour les travaux du château d'eau de la Zone des Effaneaux.
- ❑ **Chapitre 10 :** 447 007,19 € de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2011.
- ❑ **Chapitre 27 :** 110 000 € de TVA à percevoir.
- ❑ **Chapitre 040 :** 208 410 € d'amortissement des immobilisations.
- ❑ **Chapitre 041 :** 110 000 € liés aux opérations de TVA.
- ❑ **Reste à réaliser :** 91 532,95 €.
- ❑ **Résultat 2011 :** 283 822,42 €.



➤ Monsieur BIMBI s'interroge sur le montant de la « réserve » financière au regard du besoin de renouvellement du réseau.

Madame BELDENT souligne le montant des travaux prévus (cf. le tableau annexé) et la nécessité de rembourser l'emprunt lié au château d'eau de la Zone des Effaneaux.

Monsieur RIGAULT demande si la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq et la Communauté de Communes du Pays Fertois ont trouvé un accord quant au remboursement des travaux du château d'eau.

Madame BELDENT relate la réunion entre les deux communautés de communes en présence des représentants du Trésor Public. Elle précise que le titre émis fin novembre a été annulé, afin de prendre en compte la répartition établie dans le protocole. Elle souligne que le montant remboursé par la CCPO serait de 605 000 € et précise que la CCPF a avancé l'argent à la CCPO. Le remboursement du prêt lié au château d'eau devrait intervenir avant le 15 avril.

Monsieur FOURMY demande des précisions sur l'étude concernant le 2^{ème} puits d'eau potable.

Monsieur ROMANOW précise que la solution serait de réaliser un second puits sur l'emprise actuel et explique les solutions techniques avancées par l'hydrogéologue.

Monsieur BIMBI demande quelles questions préalables seront posées, pour l'étude du retour en régie du service eau, qui pourraient être liées au développement durable, à une tarification proportionnelle à la consommation.... Il souhaite avoir le compte rendu de l'audit sur le contrat d'affermage.

Monsieur ROMANOW lui répond que le résultat de l'audit sera présenté très prochainement aux maires incluant une tarification sociale, éléments qui seront repris par l'étude sur un « retour en régie ».

Monsieur ROMANOW précise que la part revenant à la Communauté de Communes du Pays Fertois n'est pas augmentée en 2012 pour l'eau et l'assainissement.

Puis, le Conseil communautaire est passé au vote,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'instruction budgétaire M49,

A LA MAJORITÉ ABSOLUE :
(6 contre : Mme ABELOOS, M. COUBEAU, M. BIMBI,
M. FUMERON, Mme COLONNA, M.BENDJEBBAR et
8 abstentions : Mme ADELINE,
M. ROUCOU + pouvoir de Mme PIERRE,
Mme COPEAUX, M. JUBERT + pouvoir de M. MORET,
M. CELERIER + pouvoir de VANTYGHEM)

- ◇ **approuve** le budget prévisionnel du Service Eau équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :
 - Section d'exploitation : 633 410,00 €
 - Section d'investissement : 2 084 772,56 €

* * *

① Départ de Monsieur GOULLIEUX.

* * *

➤ Monsieur ROMANOW rappelle qu'un courrier a été envoyé aux communes concernées, par rapport à la conteneurisation des déchets arguant d'un amortissement de l'achat de ces bacs en trois ans, ce qui entraîne une économie à terme, et contribue au développement durable en accord avec l'agenda 21 de la Ferté sous Jouarre.

Monsieur FOURMY s'interroge sur l'attribution des bacs, le devenir des déchets végétaux des haies....

Monsieur ROMANOW précise que les fagots seront toujours acceptés, et que les bacs sont dimensionnés suffisamment et que deux choix restent possibles (sacs ou conteneurs) du fait de risque de problème notamment dans le centre ville de La Ferté sous Jouarre. Monsieur CELERIER souligne que l'étude sur l'accessibilité a mis en évidence des difficultés de cheminements des piétons qui seront renforcées par la présence de bacs supplémentaires.

Monsieur ROMANOW lui rappelle que deux choix resteront possibles.

Pour Monsieur FOURMY les communes doivent se positionner.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BELDENT lève la séance à 22 heures.

La Présidente,

BELDENT



Affichage du compte rendu

Le 04 avril 2012.

La Présidente,

J. BELDENT

